

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

A Plaisance, le 6 avril 2022

Le Maire

Aux

Membres du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie le  
**LUNDI 11 AVRIL 2022 à 20H30**

### **ORDRE DU JOUR : (\* soumis à délibération)**

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du Compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022

- \* Vote des taux des taxes locales
- \* Vote des subventions aux associations
- \* Vote aide humanitaire – Guerre en Ukraine
- \* Vote du budget primitif 2022
- \* Vote du budget Assainissement 2022

### Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Le Maire  
M. Thierry ARNAL

PS : les budgets sont consultables en mairie

PJ : CR de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022 - Pouvoir – note explicative – - tableaux simplifiés des BP 2022

Nomination du secrétaire de séance : **Anne-Hélène SCHNEIDER à l'unanimité des membres présents**

Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril : **à l'unanimité des membres présents**

**Séance du 11 avril 2022**

-----  
 Nombre de membres afférents au conseil municipal ..... 11  
                   en exercice ..... 11  
                   qui ont pris part à la délibération ..... 10

Date de la convocation : 6 avril 2022  
 -----

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAL Thierry, Maire

**Présents** : M. Mmes BOUDENE Evelyne, ROUQUAYROL Michel, BORIES Jean-Paul, MEJANE Philippe, SCHNEIDER Anne-Hélène, SUAUBÉ Béatrice, POIRIER Alain, ROUQUETTE Thierry, ARNAL Thierry, BORIES Michèle

**Absent (e)s** :

**Excusé(e)s** : POUSTHOMIS Laurent

**Pouvoir de** :

**Secrétaire de séance** : Anne-Hélène SCHNEIDER

-----  
*Le nouveau Conseiller aux décideurs locaux (CDL), Monsieur Lardemer était présent pour répondre aux questions des conseillers municipaux sur les documents budgétaires.*  
 -----

**Délibération N° 20220411DEL01 – Vote des taux des 3 taxes locales pour 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2022 : taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Il rappelle qu'en l'année 2021, la commune s'est vue transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Ainsi, le taux de TFB (taxe foncière sur le Bâti) de la commune a été porté automatiquement à 38.59% (17.90 Commune + 20.69 Département).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**

- **FIXE** les taux pour l'année 2022 comme suit :

	<b>Bases imposition prévisionnelles 2022</b>	<b>Taux 2022</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>271 700 €</b>	<b>38.59</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>13 800 €</b>	<b>79.90</b>

**Délibération N° 20220411DEL02 – Vote des subventions accordées sur le Budget Principal 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 10 voix pour**

- **VOTE** les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé telles que détaillées ci-dessous :

Tiers	2022
Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron (FODSA)	64 €
Amicale des sapeurs-pompiers	300 €
Association des parents d'élèves collège Alban	100 €
Coopérative scolaire	300 €
Société de la Pêche Vallée	130 €
Festival d'Autan	700 €
Ecole de Coupiac : participation voyage scolaire	500 €
Aide à l'Ukraine	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 694 €</b>

- DIT que le montant total sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2022

*Commentaires :*

- la subvention à la Coopérative est fixée chaque année en fonction du nombre d'enfants de Plaisance scolarisés au RPIC de Coupiac.

- L'aide à l'Ukraine : le Maire présente le dispositif (FACECO) mis en place par le Ministère des Affaires étrangères pour permettre aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence à l'Ukraine. Le Conseil a choisi de contribuer à l'Aide à l'Ukraine par ce dispositif garantissant la gestion des fonds accordés.

- Le Conseil a souhaité augmenter sa participation à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de St Sernin en raison de leur investissement local.

-----

### **Délibération N° 20220411DEL03 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'année 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 et propose de l'approuver avec une section de fonctionnement en suréquilibre pour les montants globaux suivants :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 10 voix pour**

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement en suréquilibre ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	502 277 €	510 277 €
INVESTISSEMENT	220 504 €	220 504 €

*Commentaires :*

*En section fonctionnement – Dépenses : augmentation des articles concernant l'entretien des bâtiments (nettoyage de la toiture de l'Eglise, menuiseries du vestiaire, de l'école et de la salle des fêtes) Et de l'article pour l'entretien de la voirie : 2<sup>ème</sup> programme concernant le bas du Village et la rue de Lamourié.*

*En section d'investissement : les projets de travaux sont les suivants :*

- le confortement du Pont-gué du Rieu
- la réalisation des travaux de l'accès à la Borie
- L'aménagement du cimetière

- les études pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école et de l'aménagement du rez-de-chaussée du presbytère

Pour réaliser ces différents travaux, et du versement de la subvention d'équilibre au budget assainissement, Monsieur Lardemer propose à la commune de souscrire un prêt à court terme en attente du remboursement des travaux engagés et payés en 2021 par la commune sur la station d'épuration.

Une forte augmentation concernant le transport scolaire : le circuit initial va être modifié : il intégrera à nouveau le ramassage des enfants de la Bastide-Solages et de Brasc.

-----

## Délibération N° 20220411DEL04 – Approbation du BUDGET Assainissement de l'année 2022

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Mr le Maire et le projet de budget Assainissement 2022 tel qu'il a été présenté,

**Après en avoir délibéré, par 10 voix pour**

- **APPROUVE** le budget Assainissement 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	BP2022
FONCTIONNEMENT	40 925 €
INVESTISSEMENT	163 186.22 €

### Commentaires :

Pour couvrir le déficit reporté de l'année 2021 en fonctionnement et en investissement dû principalement aux travaux d'urgence de la station d'épuration engagés par la commune et en attente du jugement du Tribunal sur la participation financière de la partie adverse, le budget a été équilibré par une subvention du budget primitif de la commune.